

# Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Du 14 Février 2025

-----  
ORDRE DU JOUR

I.	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE 2024 (ANNEXE 1) ..	2
II.	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JANVIER 2025 (ANNEXE 2)...	2
III.	APPROBATION DES DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L5211-10 DU CGCT PORTANT SUR LES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT.....	2
IV.	APPROBATION DES MONTANTS ATTRIBUES RELATIFS AUX FONDS DE CONCOURS .....	6
V.	APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE FOND CHENE .....	7
VI.	APPROBATION DE LA CREATION DE LA SOCIETE DE PROJETS VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 .....	8
VII.	APPROBATION DE LA CREATION DE LA SOCIETE DE PROJETS VAL DE LOIRE SOLAIRE 3 .....	9
VIII.	APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MAISON DE L'ENERGIE .....	10
IX.	APPROBATION DU PORTAGE D'UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES.....	11
X.	ATTRIBUTION D'UNE AIDE EN FAVEUR DE LA POPULATION DE MAYOTTE .....	12
XI.	PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ANNEXE 3) .....	13

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 février,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

### Étaient présents (29)

AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DRUI Martial, ELBAZ Xavier, FAUCONNIER Jean-Marie, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, YVERNAULT Philippe.

**Étaient absents (11)**

ALLARD Bernard, DELYS Dominique, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, LAROCHE Laurent, LEMAIGRE Patrick, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, TUAL Didier.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (8)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à PERSONNE Jacques  
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
IMBERT Tony a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à LION Michel  
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre  
NAVARRO David a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis  
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston  
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à BALSAN Charles-Henri

**Était excusée (1)**

BAPTISTA DE HORT Carole

**I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE 2024**  
**(ANNEXE 1)**

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 Décembre 2024 et demande au conseil syndical son approbation.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver le procès-verbal du 11 décembre 2024 joint en annexe.

**II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JANVIER 2025**  
**(ANNEXE 2)**

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 janvier 2025 et demande au conseil syndical son approbation.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1** : D'approuver le procès-verbal du 20 janvier 2025 joint en annexe.

**III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L5211-10 DU CGCT**  
**PORTANT SUR LES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT**

2024-248	ER	CONVENTION	THENAY	Convention n°2024-125 pour les travaux de sécurisation de réseaux BT et d'éclairage public "Avenue Henri Barbusse" commune de Thenay	02/12/2024	31 560,00 €
2024-249	ER	CONVENTION	MEZIERES EN BRENNÉ	Convention n°2024-124 pour les travaux de renforcement de réseaux BT et d'éclairage public "Place Charles de Gaulle" commune de Mézières en Brenne	04/12/2024	3 720,00 €
2024-250	ENERGIE	CONVENTION	SELLES SUR NAHON	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Selles-Sur-Nahon	08/11/2024	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2024-251	ER	CONVENTION	FREE MOBILE	Convention n°2024-126 pour les travaux d'extension de réseaux BT " Chemin Creux" commune de Velles	10/12/2024	12 360,00 €
2024-252	ER	CONVENTION	SMFA	Convention n°2024-100 pour les travaux d'extension de réseaux BT " Rue Joseph Rousseau" commune de Diors	10/12/2024	35 040,00 €
2024-253	ER	CONVENTION	NOVINTEL / AXIANS MOBILE OUEST	Convention n°2024-127 pour les travaux d'extension de réseaux BT " La Pièce du Pont" commune de Paudy	10/12/2024	10 320,00 €
2024-254	ENERGIE	CONVENTION	MARTIZAY	Convention pour la participation de la commune de Martizay au financement du fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques	27/11/2024	Suivant les dispositions de l'article 2 de la convention
2024-255	ADMINISTRATION GENERALE	MARCHES PUBLICS	HERVE THERMIQUE	Maintenance des équipements CVC du SDEI (période 01/12/2024 - 01/12/2028)	19/11/2024	35 084,02 €
2024-256	ADMINISTRATION GENERALE	MARCHES PUBLICS	REX ROTARY / FRANFINANCE	Renouvellement de trois photocopieurs période 2025-2029	25/11/2024	42 385,82 €
2024-257	ENERGIE	CONVENTION	Fléré-la-Rivière	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Fléré-la-Rivière	05/12/2024	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2024-258	ENERGIE	CONVENTION	LUANT	Convention pour la participation de la commune de Luant au financement du fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques	11/12/2024	Suivant les dispositions de l'article 2 de la convention
2024-259	ER	CONVENTION	SAINT-AIGNY	Convention n°2024-128 pour les travaux de dissimulation de réseaux BT " Le Bordiau" commune de Saint-Aigny	13/12/2024	75 240,00 €
2024-260	ER	CONVENTION	VAL-FOUZON	Convention n°2024-130 pour les travaux de dissimulation de réseaux BT et d'éclairage public "Rue du Gué" commune de Val-Fouzou	16/12/2024	17 160,00 €
2024-261	ER	CONVENTION	VAL-FOUZON	Convention n°2024-129 pour les travaux de dissimulation de réseaux BT "Rue du Gué" commune de Val-Fouzou	16/12/2024	140 880,00 €

2024-262	ENERGIE	CONVENTION	MONTIERC HAUME	Convention pour la participation de la commune de Montierchaume au financement du fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques	04/12/2024	Suivant les dispositions de l'article 2 de la convention
----------	---------	------------	-------------------	--	------------	--

2025-001	ENERGIE	CONVENTION	SAINT GEORGES SUR ARNON	Convention pour la participation de la commune de St Georges sur Arnon au financement du fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques	17/12/2024	Suivant les dispositions de l'article 2 de la convention
2025-002	SIG	CONVENTION	SI AEP de la région de Vatan	Convention d'adhésion du SI AEP de la région de Vatan au SIG et à l'outil Igéo 36	02/01/2025	Suivant les dispositions de l'article 9 et 10 de la convention
2025-003	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	Commune d'Ardentes	Attribution de Fonds de Concours par délibération du Bureau	27/11/2024	5 269,65 €
2025-004	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	Commune d'Argenton sur Creuse	Attribution de Fonds de Concours par délibération du Bureau	27/11/2024	13 934,93 €
2025-005	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	Commune de Buzançais	Attribution de Fonds de Concours par délibération du Bureau	27/11/2024	6 287,76 €
2025-006	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	Commune de Chabris	Attribution de Fonds de Concours par délibération du Bureau	27/11/2024	3 818,26 €
2025-007	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	Commune de Chatillon sur Indre	Attribution de Fonds de Concours par délibération du Bureau	27/11/2024	14 973,75 €
2025-008	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	Commune de Saint Maur	Attribution de Fonds de Concours par délibération du Bureau	27/11/2024	11 021,79 €
2025-009	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	Commune de Valençay	Attribution de Fonds de Concours par délibération du Bureau	27/11/2024	6 527,69 €
2025-010	SIG	CONVENTION	Commune de Villegongis	Convention d'adhésion de la commune de Villegongis au SIG et à l'outil Igéo 36	15/01/2025	Suivant les dispositions de l'article 9 et 10 de la convention
2025-011	ENERGIE	CONVENTION	Commune de Lignerolles	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Lignerolles	16/12/2024	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-012	ENERGIE	CONVENTION	Commune de Saint Aigny	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de St Aigny	18/12/2024	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-013	ENERGIE	CONVENTION	Commune de Sarzay	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Sarzay	19/12/2024	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-014	URBANISME	CONVENTION	SAINT CHARTIER	Convention pour l'instruction des demandes d'urbanisme relatives à l'occupation du sol commune de Saint Chartier	20/01/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-015	URBANISME	CONVENTION	SARZAY	Convention pour l'instruction des demandes d'urbanisme relatives à l'occupation du sol commune de Sarzay	20/01/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-016	ER	CONVENTION	LYE	Convention tripartite avec Enedis pour l'utilisation d'appuis communs avec la vidéoprotection	20/01/2025	32,23 €HT/support
2025-017	ER	CONVENTION	VILLENTOIS-FAVEROLLES EN BERRY	Convention tripartite avec Enedis pour l'utilisation d'appuis communs avec la vidéoprotection	20/01/2025	32,23 €HT/support

2025-018	ER	CONVENTION	VEUIL	Convention tripartite avec Enedis pour l'utilisation d'appuis communs avec la vidéoprotection	20/01/2025	32,26 €HT/support
2025-019	ER	CONVENTION	GEHEE	Convention tripartite avec Enedis pour l'utilisation d'appuis communs avec la vidéoprotection	23/01/2025	32,26 €HT/support
2025-020	ENERGIE	CONVENTION	PRISSAC	Convention pour la participation de la commune de Prissac au financement du fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques	27/11/2024	Suivant les dispositions de l'article 2 de la convention

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sans discussion, le conseil syndical prend acte.

#### IV. APPROBATION DES MONTANTS ATTRIBUES RELATIFS AUX FONDS DE CONCOURS

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-26,

Vu la délibération du SDEI du 9 juillet 2024 relative à l'approbation de la convention régissant les fonds de concours versés par le SDEI aux communes de régime urbain de concession au titre de l'année 2024,

Vu la délibération du SDEI du 9 juillet 2024 relative à l'approbation de la répartition par collectivité urbaine des fonds de concours au titre de l'année 2024

Considérant que la convention annuelle relative au versement de fonds de concours entre le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre et chaque commune de régime urbain de concession prévoit l'approbation de la liste définitive des équipements publics susceptibles de bénéficier des fonds de concours.

A ce jour, la liste définitive des équipements publics éligibles et le montant associé sont les suivants :

LE POINCONNET

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Dépose et pose d'un candélabre et LED rte Petit Epot	607,10 €	- €	75,00%	- €
Dépose et pose de candélabres LED Avenue de la Forêt	35 370,00 €	31 952,60 €	25,49%	8 145,78 €
Dépose et pose de candélabres LED rte Petit Epot	24 141,70 €	23 653,50 €	0,00%	- €
	<b>60 118,80 €</b>	<b>55 606,10 €</b>	<b>14,65%</b>	<b>8 145,78 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

**Article 1er** : D'approuver la liste complémentaire des équipements publics présentés et les montants associés pour les communes présentés ci-dessus, communes de régime urbain de concession au titre de l'année 2024.

**Article 2** : D'approuver le montant définitif alloué à la commune de régime urbain de concession au titre de l'année 2024.

**Article 3** : De procéder au versement des sommes éligibles dans le cadre des fonds de concours.

**Article 4** : La date limite de réception des dossiers des communes pour l'octroi des fonds de concours au titre de l'année 2024 fixée au 31/12/2024 est reportée au 31/03/2025.

**Article 5** : D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **V. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE FOND CHENE**

Dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a lancé un nouvel appel à projets (AAP) nommé « CHÊNE » pour la période 2024-2026.

De manière générale, ce programme national vise à massifier les opérations de rénovation énergétique. Il permet en particulier d'apporter un financement sur les coûts organisationnels et opérationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments en proposant une mutualisation des projets.

Plusieurs saisons de candidature seront organisées jusqu'à la fin du programme sur la base du même cahier des charges.

Le SDEI est lauréat du programme « ACTEE CHÊNE – Saison 2 » en partenariat avec ENERGIE Eure-et-Loir (coordonnateur du groupement), le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et de Touraine, le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Indre-et-Loire (SIEIL 37), la ville de Tours et le SEE (SPL de la ville de Tours) pour le financement de postes d'économie de flux et de projets en faveur de la rénovation énergétique.

Le SDEI a déposé un nouveau dossier de candidature à la saison 4 en septembre 2024,

Vu la délibération n°03-2023-10 en date du 03 Juillet 2023, approuvant la candidature du SDEI à l'appel à projet « Chêne » du programme d'action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique – ACTEE,

Vu la délibération n°04-2024-03 en date du 09 Juillet 2024, approuvant la convention du programme ACTEE – CHENE saison 2,

Vu la validation de la candidature à la saison 4 du programme « Chêne » par le jury d'ACTEE,

### **Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1er** : D'approuver la convention à intervenir dans le cadre du programme « ACTEE CHÊNE - saison 4 ».

**Article 2** : D'autoriser le Président à signer : tous documents nécessaires à la contractualisation et à l'exécution de la présente décision, tous documents connexes avec les autres membres du groupement et nécessaires à l'exécution de la présente décision, tous documents nécessaires au reversement des aides financières issues du dispositif « CHÊNE » auprès des collectivités bénéficiaires et auprès des collectivités partenaires.

**Article 3** : D'approuver la candidature du syndicat aux prochaines saisons « ACTEE CHÊNE » que ces dernières soient réalisées de manière individuelle ou groupée avec d'autres collectivités jusqu'en 2026

## **VI. APPROBATION DE LA CREATION DE LA SOCIETE DE PROJETS VAL DE LOIRE SOLAIRE 2**

Le Président explique qu'après trois années d'existence de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE, le Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a déjà validé deux grappes de projets pour un apport en CCA total de 1.000 K€ et une puissance cumulée de 10 MWc.

Considérant les difficultés à mettre en œuvre plusieurs financements en même temps sur une société de projets ; étant donné le nombre de nouveaux projets en portefeuille mis en « attente », et ; dans l'objectif de pouvoir mettre en concurrence les banques pour le financement des opérations : les deux actionnaires EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et SEE YOU SUN ont décidé de créer une société dédiée par grappe de projets, sous la forme d'une SAS ; et donc une SAS par financement bancaire.

Actuellement 30 projets sont en portefeuille pour une puissance de 7,4 MWc.

La création d'une nouvelle SAS n'interviendrait qu'à partir du moment où les conditions économiques conformes aux attentes du Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE seraient atteintes.

Compte tenu de la dynamique actuelle, VAL DE LOIRE SOLAIRE 2, devrait être créée au T1 2025, pour une mise en place du financement à mi-2025.

### La détention au capital :

- EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 50%
- SEE YOU SUN : 50%

Le capital social sera de 5.000 € divisé en 5 000 actions de 1 €.

### La gouvernance de la société :

Mise en place d'un comité stratégique

- Un représentant pour chaque structure
- Décisions prises à l'unanimité.

### Les informations chiffrées sur les projets VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 :

- CAPEX (frais financiers inclus) : 10.400 K€
- Financement par la dette : 8.800 K€
- Apport en CCA : 1.600 K€

### Pour la SEM EneRCVL :

- Apport en CCA : 800 K€ à verser mi-2025
- Apport d'affaire : 150 K€ fin 2025
- Fees gestion d'exploitation : 18 K€ / an à partir de 2026

Le Président demande aux administrateurs de se positionner sur l'intérêt de la création de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 selon les modalités de partenariat présentées en séance et de valider les documents sociaux, notamment les Statuts, en vue de la création d'une société de projet avec SEE YOU SUN.

- **vu** l'article L.1524-5 du Code général de collectivités territoriales,

- vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver la création de la société VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 (VDLS 2)

**Article 2** : D'autoriser la participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 50%, soit un montant de 2.500 euros en capital pour VDLS 2

**Article 3** : D'approuver les Statuts de la SAS,

**Article 4** : De donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création de la société et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la future SA.

## **VII. APPROBATION DE LA CREATION DE LA SOCIETE DE PROJETS VAL DE LOIRE SOLAIRE 3**

Le Président explique qu'après trois années d'existence de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE, le Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a déjà validé deux grappes de projets pour un apport en CCA total de 1.000 K€ et une puissance cumulée de 10 MWc.

Considérant les difficultés à mettre en œuvre plusieurs financements en même temps sur une société de projets ; étant donné le nombre de nouveaux projets en portefeuille mis en « attente », et dans l'objectif de pouvoir mettre en concurrence les banques pour le financement des opérations : les deux actionnaires EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et SEE YOU SUN ont décidé de créer une société dédiée par grappe de projets, sous la forme d'une SAS ; et donc une SAS par financement bancaire.

Actuellement 30 projets sont en prospection pour une puissance de 8 MWc.

La création d'une nouvelle SAS n'interviendrait qu'à partir du moment où les conditions économiques conformes aux attentes du Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE seraient atteintes.

Compte tenu de la dynamique actuelle, VAL DE LOIRE SOLAIRE 3, devrait être créée courant 2026.

### La détention au capital :

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 50%

SEE YOU SUN : 50%

Le capital social sera de 5.000 € divisé en 5 000 actions de 1 €.

### La gouvernance de la société :

- Mise en place d'un comité stratégique
- Un représentant pour chaque structure
- Décisions prises à l'unanimité.

Les informations chiffrées sur les projets VAL DE LOIRE SOLAIRE 3 :

- CAPEX (frais financiers inclus) : 11.250 K€
- Financement par la dette : 9.500 K€
- Apport en CCA : 1.750 K€

Pour la SEM EneRCVL :

- Apport en CCA : 875 K€ à verser mi-2026
- Apport d'affaire : 150 K€ fin 2026
- Fees gestion d'exploitation : 19 K€ / an à partir de 2027

Le Président demande aux administrateurs de se positionner sur l'intérêt de la création de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE 3 selon les modalités de partenariat présentées en séance et de valider les documents sociaux, notamment les Statuts, en vue de la création d'une société de projet avec SEE YOU SUN.

vu l'article L.1524-5 du Code général de collectivités territoriales,

vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver la création de la société VAL DE LOIRE SOLAIRE 3 (VDLS 3)

**Article 2 :** D'autoriser la participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 50%, soit un montant de 2.500 euros en capital pour VDLS 3

**Article 3 :** D'approuver les Statuts de la SAS

**Article 4 :** De donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création de la société et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la future SAS.

## **VIII. APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MAISON DE L'ENERGIE**

Monsieur le Président expose que le projet de création de maison de l'énergie, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un avant-projet à 200 000.00 € HT soit 240 000.00 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du département de l'Indre et de la région Centre Val de Loire.

La maison de l'énergie visera à faire connaître les activités du Syndicat d'Energies de l'Indre en accueillant les élus du territoire ainsi que les écoliers, collégiens et lycéens pour différentes animations (production d'énergie, distribution d'énergie, électrification rurale, sobriété énergétique, urbanisme, ...)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</b>			
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	50 000.00 €	25 %
Région		50 000.00 €	25 %
Département		50 000.00 €	25 %
...			
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		50 000.00 €	25 %
Emprunt			
<b>Total HT</b>			

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : 15 avril 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1<sup>er</sup> septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 juin 2026

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

**Article 1 :** D'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 200 000.00 € HT

**Article 2 :** D'approuver le plan de financement exposé

**Article 3 :** D'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

## IX. APPROBATION DU PORTAGE D'UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES

Un Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des Energies Renouvelables est un outil permettant au territoire de s'engager résolument dans la transition énergétique et qui favorise un déploiement des énergies renouvelables thermiques en soutenant les filières biomasse/bois-énergie, géothermie, solaire thermique, chaleur fatale, et réseaux de chaleur.

Ce dispositif est soutenu par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire dans le cadre d'une politique conjointe en faveur de l'énergie et du climat.

En concertation avec les territoires de l'Indre non couverts par un COT ENR, le **SDEI se positionnera comme l'opérateur territorial** des zones non couvertes à savoir les territoires du pays d'Issoudun, du pays Val de Creuse Val d'Anglin et le PNR Brenne.

Durée du COT ENR : 4 ans

Objectifs du COT ENR en chiffre :

- Objectif n°1 : un niveau de production d'EnR thermiques équivalent à 3 826 MWh,
- Objectif n°2 : réalisation minimum de 10 installations,
- Objectif n°3 : mixité des filières sur 10 installations au moins 3 installations de géothermie et/ou solaire thermique.

La gestion des fonds est réalisée par l'ADEME, aucune gestion déléguée n'est imposée au SDEI.

L'animation technique s'appuiera également sur les compétences pour le volet bois énergie de l'association Adéfibois Berry par voie de convention qui définira les conditions et modalités de collaboration entre les deux parties.

Vu la délibération n°07-2024-08 du SDEI approuvant le dépôt d'une candidature du SDEI auprès de l'ADEME afin de porter le COT ENR sur les territoires du pays d'Issoudun, du pays Val de Creuse Val d'Anglin et le PNR Brenne,

Considérant le dépôt de candidature du SDEI pour le portage d'un Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques sur la plateforme de l'ADEME le 02 janvier 2025,

Considérant, que l'ADEME n'a pas demandé de complément d'informations suite au dépôt du dossier et que la convention sera générée automatiquement à l'engagement du premier dossier,

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** D'autoriser le Président à signer la convention

**Article 2 :** D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la contractualisation et à l'exécution du COT ENR avec l'ADEME et la Région Centre Val de Loire

**Article 3 :** D'autoriser le Président à signer tous documents connexes avec les collectivités du territoire concerné et nécessaires à l'exécution du COT ENR

**Article 4 :** D'autoriser le Président à signer toute convention partenariale pour l'animation technique du COT ENR

## **X. ATTRIBUTION D'UNE AIDE EN FAVEUR DE LA POPULATION DE MAYOTTE**

Le cyclone tropical intense nommé Chido a frappé de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte, avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et la population. Le bilan humain, ainsi que les impacts sanitaires et matériels ne sont pas encore pleinement connus à ce jour, mais les premiers constats sur place indiquent qu'ils seront dramatiques et durables. L'île est confrontée à des pénuries d'eau et de nourriture. L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

Notre Fédération Nationale des Collectivités concédantes et Régies

a appelé les Syndicats d'énergies à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte afin de témoigner notre soutien et notre solidarité à la population Mahoraise et d'apporter une aide d'urgence

de 10 000 € dont le dispositif de soutien a pour objectif immédiat de répondre aux premières urgences suite à cet Evènement climatique sans précédent.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1** : D'approuver le versement d'une aide d'urgence de 10 000 € en soutien à la population de Mayotte

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif cette affaire

## **XI. PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ANNEXE 3)**

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L2312-3 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget primitif doit être précédé, dans les établissements publics de coopération intercommunale d'un rapport budgétaire présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Présentation des orientations budgétaires pour l'année 2025 du SDEI, relatives à l'évaluation des dépenses et des recettes d'exploitation et d'investissement du budget principal, du budget annexe maîtrise d'ouvrage et du budget annexe IRVE.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'acter la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

Le secrétaire de séance



Michel LION

Le Président du SDEI



Jean-Louis CAMUS